

Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air

PAFILR

Normes - Évènement sportif



UNITÉ RÉGIONALE
**LOISIR &
SPORT**
CÔTE-NORD



Pour des événements sportifs accessibles et sécuritaires

Loisir et sport Côte-Nord, mandaté et financé par le ministère de l'Éducation du Québec, est fier de soutenir financièrement les organisations locales et régionales dans la réalisation d'événements sportifs local, régional, provincial ou grand public. Notre objectif est de favoriser la mise en place d'évènement sportif sécuritaire et accessible pour l'ensemble de la population nord-côtière, quels que soient l'âge, le sexe, le revenu, les capacités, la culture ou le milieu de vie des personnes.



Table des matières

<u>Clientèles cibles</u>	01
<u>Qui peut déposer</u>	02
<u>Valeurs et exemples d'application</u>	03
<u>Exigences administratives</u>	05
<u>Critères d'analyse</u>	07
<u>Dépenses admissibles</u>	11
<u>Contact</u>	15

Clientèles cibles

4 - 5 ans

Impact à long terme sur les habilités intellectuelles, physiques et comportementales à l'aide de jeux libres diversifiés. (Au Québec, On bouge, pages 8 et 11)

6 à 17 ans

Activités sportives diversifiées au minimum de 60 minutes par jour. (Au Québec, On bouge, pages 12 et 25)

Adultes

Mode de vie physiquement actif, accessible et adapté à la réalité du temps investie au travail et dans la vie familiale. (Au Québec, On bouge, page 12)

Aînées

Activité physique diversifiée, accessible et adaptée à leurs capacités. (Au Québec, On bouge, page 13)

Qui peut déposer?

Toutes les entités énumérées ci-bas doivent être reconnues par le gouvernement.

- CPE et Garderie visée à la loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance
- Préscolaire, primaire, secondaire, cégep, université et centre de service scolaire
- Organisme à but non lucratif
- Habitation communautaire ou à but non lucratif pour personnes âgées
- Milieu municipal
- Conseil de bande
- Milieu associatif (Club, association de sport ou de plein air)

*** Pour déposer dans le volet événement sportif, les sports au sein des événements doivent être reconnus par une fédération provinciale ; reconnue elles-mêmes par le ministère de l'Éducation. [Cliquez ici pour la liste des fédérations reconnue.](#)**

VALEURS

Un projet admissible doit pouvoir offrir l'occasion à la population de pratiquer des activités physiques et de plein air variés, accessibles, de qualité et sécuritaire.

Accessibilité

- Physique: infrastructure, emplacement, équipements, etc.
- Temporelle: flexibilité d'horaire, durée de l'activité, etc.
- Socioéconomique: gratuité, adaptée, etc.

Qualité

- Éthique et sécuritaire: intégrité physique et morale des individus.
- Esprit sportif: plaisir et encadrement
- Diversifié: pour tous les niveaux (compétitif, récréatif, débutant, etc.)

Promotion

- Sensibilisation: animation, qui fait quoi, soutenir et initier dans le sport et le plein air.
- Bonne pratique: Diffuser les bonnes pratiques de l'activité pour la sécurité et le plaisir de tous.
- Mise en valeur: source de fierté chez les participants et désir de recommencer.

Synergie et concertation

- Maintenir ou concevoir une offre
- Respecter les valeurs du ministère
- Mettre de l'avant les partenariats locaux et régionaux.

Exemple d'application des principes de bases

INFRASTRUCTURE

- Accroître les possibilités d'être actif en aménageant ou en réaménageant des espaces publics intérieurs ou extérieurs propices à la pratique régulière d'activités physiques et de plein air.
- Adaptation d'une infrastructure aux personnes ayant des restrictions physiques ou autres.

ÉVÉNEMENTIEL

- Offrir des activités physiques et de plein air sous différentes formes, dont des compétitions.

ÉQUIPEMENT

- Réparation et acquisition de matériel durable et sécuritaire favorisant la pratique d'activité physique et de plein air.

Exigences administratives

Dates importantes

- L'évènement sportif doit se réaliser maximum **le 20 mars 2025**. Le projet doit être réalisé **après la date d'acceptation de l'aide financière**.
- Le formulaire de dépôt de projet doit être envoyé entre le **9 octobre et le 15 novembre 2024 à midi**.
- Une réponse sera émise par lettre électronique au plus tard le **6 décembre 2024**.

AUTRES INFORMATIONS

- Vous pouvez faire une demande par compétition pour chaque fois ou vous êtes le club/organisme hôte. (1 formulaire par évènement)
- Vous pouvez faire une demande dans le volet régulier/ communauté autochtone ET dans le volet évènement sportif si les deux demandes ne concernent pas le même évènement.
- Vous pouvez déposer dans le volet local, régional ou provincial selon la reconnaissance de la fédération face à votre évènement.

SOUTIEN FINANCIER

- L'aide financière accordée par projet doit être de minimum **500\$ et de maximum 7 000\$**.
- Le soutien financier peut correspondre jusqu'à un maximum de **70% des dépenses admissibles totales du projet**. **Votre organisation doit assumer la portion du 30% restant**. (Organisation elle-même, partenaires financiers, commandites...)

REDDITION DE COMPTE

- Compléter la reddition de compte; soit le rapport d'activités et faire parvenir les pièces justificatives à Loisir et sport Côte-Nord au plus tard **le 23 mars 2025**.
- Si vos preuves justificatives ou votre reddition de compte ne sont pas remises dans les délais, votre organisme pourrait être inadmissible dans le PAFILR pour une durée de 1 an et le deuxième versement du projet concerné pourrait se voir annulé.

VISIBILITÉ

Mentionner la contribution du Ministère de l'Éducation du Québec et de Loisir et sport Côte-Nord à l'intérieur des documents promotionnels et lors des activités publiques et insérez les logos dans tous les documents et outils de communication. (Les visuels sont fournis et approuvés par Loisir et sport Côte-Nord);

MODALITÉS DE VERSEMENT

- Un **premier versement correspondant à 50% du montant** de la subvention est versé lors de l'annonce des projets sélectionnés;
- Un **versement final équivalent au solde de 50% de la subvention** est versé lors de la validation de la conformité des documents de reddition de compte. Le montant du deuxième versement pourrait être adapté pour respecter le pourcentage maximal accordé selon la totalité des frais admissible de votre projet de votre projet.

CRITÈRES D'ANALYSE

Cette grille sera utilisée par le comité lors de l'analyse des projets.

Pondération	3	2	1	0
Le projet permet de rendre accessible l'activité physique ou/et le plein air à la population.	Aménagement d'environnement favorable à la pratique d'activité physique et/ou de plein air (maintiens ou mise en place de site de pratique).	Achat de matériel sécuritaire et accessible pour plusieurs clientèles cible (ou se situe le matériel, bénéficie à combien de personne et gratuité).	Achat de matériel sécuritaire et accessible pour une clientèle cible (ou se situe le matériel, bénéficie à combien de personne et gratuité).	Le projet ne permet pas de rendre des activités physiques et/ou de plein plus accessible.
Le projet répond à un réel besoin de la population.	Le projet est déposé suite à une demande de la population.	Le projet est une demande de plus d'une clientèle cible.	Le projet est une demande d'une clientèle cible.	Le projet ne répond pas à un besoin.
Le projet soutient ou/et initie la population à l'activité physique et/ou au plein air de manière innovante.	Renouveler ou mettre à jour un service touchant l'activité physique et/ou le plein air.	Rendre accessibles de nouvelles activités physiques et/ou de plein air.	Amélioration d'activité physique et/ou de plein air pour une clientèle ciblée.	Le projet existe déjà ou ne permet pas d'améliorer un service.

<p>Clientèles visées</p>	<p>Le projet favorise la pratique régulière d'activité physique et fait découvrir ou redécouvrir le plaisir d'être actif physiquement à des personnes qui n'y avaient pas accès avant.</p>	<p>Le projet favorise la pratique régulière d'activité physique et fait découvrir ou redécouvrir le plaisir d'être actif physiquement à plus d'un type de clientèle.</p>	<p>Le projet favorise la pratique régulière d'activité physique et fait découvrir ou redécouvrir le plaisir d'être actif physiquement à un type de clientèle.</p>	<p>Le projet est pour une personne spécifique ou ne concerne pas la clientèle cible.</p>
<p>Sécurité et accessibilité au projet</p>	<p>La période et les heures d'accessibilité au projet sont diversifiées pour plusieurs clientèles et améliorent la sécurité des individus lors de la pratique.</p>	<p>Le projet est accessible et sécuritaire pour une clientèle précise.</p>	<p>le projet améliore soient l'accessibilité OU la sécurité.</p>	<p>Le projet ne permet pas d'améliorer l'accessibilité et la sécurité aux activités physiques et/ou de plein air pour la clientèle cible.</p>

Porté du projet	Le projet aurait des impacts régionaux.	Le projet est de portée locale.	Le projet est pour une clientèle ciblée.	Le projet vise une personne individuelle.
Le projet est durable dans le temps.	Facilite les activités physiques et/ou le plein air à long terme. (matériel et site)	Activités récurrentes (activité pour une clientèle ciblée)	Évènement (1 fois)	L'activité ne rejoint pas suffisamment de personnes et n'ai pas récurrente.
Plan de communication	Le projet permet de la visibilité pour les partenaires et met de l'avant les bienfaits des activités physiques et/ou de plein air.	Le projet sera mis de l'avant sans sensibilisation au mode de vie physiquement actif.	Le projet sera promu à un type de clientèle très ciblée.	Le projet ne sera pas diffusé de quelconque manière.

<p>Partenariats locaux et régionaux.</p>	<p>Le projet est réalisé en partenariat avec des organismes locaux et régionaux.</p>	<p>Le projet est réalisé avec des partenaires locaux, régionaux et provinciaux.</p>	<p>Le projet est réalisé avec des partenaires provinciaux.</p>	<p>Le projet n'est pas réalisé en partenariat.</p>
<p>Adaptation du projet aux personnes handicapées.</p>	<p>Le projet a pleinement été adapté pour différents types de personnes et leur restriction.</p>	<p>Les personnes avec des restrictions pourront faire une partie du projet</p>	<p>Les personnes avec des restrictions pourront être présentes sur le site.</p>	<p>Les personnes avec des restrictions ne peuvent pas être présentes, de près ou de loin, au projet.</p>
<p>Qualité de la demande</p>	<p>La demande a été remplie selon les étapes présenter et le budget réaliste et équilibré.</p>	<p>La demande a été remplie, mais certaines informations sont manquantes ou peu détaillées.</p>	<p>Le projet manque beaucoup d'informations ce qui nécessite des clarifications.</p>	<p>Le demande de projet n'est pas claire et nous n'avons pas de retours avant l'analyse des projets.</p>

Dépenses admissibles

Les pages ci-bas recensent la majorité des dépenses admissibles. Si vous ne trouvez pas le type de matériel ou achat que vous souhaitez faire avec cette subvention, n'hésiter pas à nous contacter. Nos informations de contact sont présentes à la fin du document.

Achat ou location de matériel et d'équipement durable et sécuritaire permettant la pratique d'activités physiques et de plein air

- Équipements sportifs et de plein air (ex: ski, patins, vélo, kayak, casque de sécurité, veste de flottaison, sac à dos, tente, sac de couchage, etc.);
- Matériel de jeu et d'activité physique (ex: ballons et balles, bâtons, buts, paniers, gants, tapis de yoga, tapis de gymnastique, etc.);
- Support pour aider au patinage, articles pour jouer dans la neige ou dans le sable (pelle, chaudière, botte et manteau de pluie pour enfants, etc.);
- Matériel de réparation et d'entretien d'équipement d'activité physique, frais d'entretien;
- Chronomètre, système de chronométrage ou tableau indicateur électronique;
- Remorque pour transporter l'équipement de plein air;

Aménagement et réaménagement d'un espace public

- Ressources humaines (salaire) et matériaux pour la réalisation des travaux;
- Location ou achat d'équipement ou d'outils pour la réalisation des travaux;
- Module de jeux, balançoires, mur d'escalade, piste d'hébertisme, parcours, etc.;
- Lignage et panneaux de signalisation;
- Système d'éclairage (démontrer que cela va permettre d'allonger les heures de pratique d'activités physiques et de plein air);
- Location ou achat d'équipement pour l'entretien des pistes, sentiers et lieux de pratique (favoriser tout de même les partenariats possibles);
- Achat ou fabrication d'un petit cabanon pour l'entreposage du matériel ou de l'équipement sportif ou de plein air;

Activités et événements à la population

- Location de salles, locaux (prioriser les partenariats);
- Installations éphémères relatives à la tenue d'événement (affiches, chapiteau en cas de pluie etc.);
- Ressources humaines (salaire) pour l'animation d'activités physiques (ex : jeux gonflables, «trampoline bungee»);
- Publicité et promotion;

Sortie de plein air

- Frais d'essence;
- Frais pour la location d'un autobus ou d'un autre moyen de locomotion;
- Frais d'entrée (tarif de groupe) pour une sortie de groupe;
- Frais de camping (tarif de groupe) pour une sortie de groupe;
- Location d'équipement;

Frais de main-d'œuvre (avantages sociaux compris)

- Salaire pour l'animation d'une activité;
- Salaire pour l'encadrement d'une activité;
- Salaire pour la réalisation de travaux d'aménagement/réaménagement d'espace public;
- Salaire pour temps de libération d'une enseignante ou d'un enseignant pour vivre une activité physique ou de plein air avec ses élèves;
- Salaire pour la conduite d'autobus;

Promotion des lieux de pratique, des sentiers, des activités ou des événements

- Graphisme;
- Impression;
- Achat ou placement publicitaire;

EXEMPLES DE DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Matériel assurant la sécurité (radios bidirectionnelles, dossards, trousse de premiers soins, sifflets, drapeaux, caméra de surveillance, etc.);
 - Moyens de transport motorisés;
 - Jumelles, loupes, GPS, table de billard, jeu de fléchettes et carnet de marche;
 - Matériel relatif à l'alimentation et l'hydratation (bouteilles d'eau, réchaud, vaisselle, nourriture, etc.);
 - Matériel remis à chaque individu (médaille, bourse, souliers, montre, articles promotionnels, Uniformes d'équipes sportives, vêtements, prix, etc.);
 - Ipad, système électronique, tableau d'affichage électronique et vélo-pupitre;
 - Taxes, frais d'assurance, frais d'hébergement, frais d'entrée individuelle, Permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux; et frais de transport du matériel;
-
- Développement d'une application ou d'un site web;
-
- Achat d'un terrain et géoréférencement des sites de pratique;
 - Élaboration des plans et devis;
 - Caractérisation d'un cours d'eau;
 - Location ou achat d'un système de son pour de la musique d'ambiance, lumières d'ambiance, foyer;
 - Panneau ou système d'information (ex: tableau d'informations de la ville, interprétation de la nature);
 - Achat, aménagement d'un abri, pergola ou tout autre équipement qui a comme objectif de créer un ombrage;
-
- Ressource humaine pour de la formation (offrir ou recevoir de la formation);
 - Ressource humaine pour la planification, l'élaboration ou la coordination d'un programme ou d'une activité;
 - Ressource humaine pour la surveillance d'un lieu de pratique;
 - Ressource humaine pour l'entretien récurrent d'un lieu de pratique;

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter !

☎ 418-296-5774 poste 228

✉ richard.tremblay.sarah@urlscn.qc.ca

